



OFFICE DE TOURISME

Catégorie II

Cet Office de Tourisme, classé dans la catégorie II, appartient au réseau d'Offices de Tourisme de France®, et s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Faciliter vos démarches.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Vous offrir l'accès libre au wifi (cf. Arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme, Annexe 1-2, critère 1.1.2.4)
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères au moins.
- Etre ouvert au moins 240 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant deux langues étrangères au moins.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristique sur support papier.
- Vous donner accès à son site internet trilingue.
- Diffuser son information touristique également sur support papier et traduite au moins en deux langues étrangères relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - aux événements et animations ;
 - aux numéros de téléphone d'urgence.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- Respecter une démarche de qualité.
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.



Le Président d'Offices de Tourisme de France®,

Jean BURTIN